

**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

<b><u>Nombre de conseillers élus : 15</u></b>	<b>Sous la Présidence de DIEUDONNE Yves, Maire</b>
<b><u>Conseillers en fonction : 12</u></b>	<b><u>Membres Présents :</u></b> PAYEN Marie-José - HAMADENE Sandrine - CLAUDE Isabelle - DUCHE Edouard - LECLAIRE Aurore - MERCURI Mathieu - PETIT Mathilde - VITOUX Bertrand
<b><u>Conseillers présents : 9</u></b>	<b><u>Membres absents excusés :</u></b> BROUDOUX Olivier - DI NAPOLI Catherine (procuration à HAMADENE Sandrine) - KURZ Robert (procuration à Marie-José PAYEN)
<b><u>Procurations : 2</u></b>	
<b><u>Date de la convocation : 23.11.2022</u></b>	

**ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal réuni en session ordinaire le 28 novembre 2022 à 20h00 a désigné Madame PAYEN Marie-José en tant que secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a examiné et voté les subventions suivantes aux différentes associations :

- \* Association « Entente Gravelotte Vernéville » : 1 000 € de fonctionnement et 1 500 € pour l'entretien du terrain (10 voix pour, 1 abstention)
- \* Association « Gym Club Vernéville » : 500 € (11 voix pour)
- \* Association « Ecole Buissonnière » : 500 € (11 voix pour)
- \* Club des Séniors : 500 € (11 voix pour)
- \* Association « Entrez dans la Danse » : 500 € (10 voix pour, 1 abstention)
- \* Association « Le Collectif » : 500 € (11 voix pour)
- \* UNC Amanvillers : 50 € (11 voix pour)
- \* Souvenir Français : 50 € (11 voix pour)

**APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS  
METROPOLITAIN**

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour la pose d'une clôture autour du terrain de la salle socioculturelle Gabriel Watrin.

Ces travaux ont pour objectif de sécuriser le site afin de mettre en place des activités scolaires et extra-scolaires et de permettre aux associations d'organiser des manifestations de plein air en toute sécurité. Cet aménagement participera à améliorer l'embellissement et la végétalisation du cadre de vie dans un esprit de cohésion et de partage.

Il est proposé le plan de financement comme suit :

- Subvention Micro-projets : 4 707,50 €
- Fonds de concours de Metz Métropole : 2 368,59 €
- FC TVA : 1853,32 €
- Fonds propres : 2 368,59 €.

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 7 novembre 2022, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet pour un montant de 2 368 €.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif du Fonds de Concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet de clôture du terrain de la salle socioculturelle Gabriel Watrin, pour un montant de 2 368 €.

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

### **TRAVAUX DE REGULATION DU CHAUFFAGE DE L'ECOLE**

Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de régulation du chauffage à l'école afin d'effectuer des économies d'énergie.

Il présente un devis de l'entreprise R'Elec pour un montant de 3 000 € HT.

Il est proposé de demander une participation à Metz Métropole au titre du fonds de concours.

Après consultation le devis de l'entreprise R'Elec d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC est retenu.

Il est proposé le plan de financement comme suit :

- Fonds de concours de Metz Métropole : 1 504,72 €
- FC TVA : 590,55 €
- Fonds propres : 1 504,73 €

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Accepte le projet présenté et son financement
- Approuve le règlement d'attribution et de gestion du Fonds de concours de Metz Métropole et autorise le Maire à signer la convention
- Charge le Maire de solliciter une participation au titre du fonds de concours auprès du Président de Metz Métropole.
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y afférent.

11 voix pour.

### **AMENAGEMENT D'UN PARC PAYSAGER ET CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un parc paysager et la création d'un terrain multisports, dont le coût prévisionnel est estimé à 359 214,75 € HT soit 431 057,70 € TTC.

Ce projet permettra de favoriser les échanges intergénérationnels et offrira à nos enfants, parents et grands-parents un lieu convivial de rencontres, d'échanges et de loisirs.

La municipalité a pour projet la création d'un terrain multisports accompagné d'un aménagement de plein-air de qualité. Afin d'encourager et soutenir la pratique du sport, le conseil municipal souhaite développer un

espace non seulement à destination de ses habitants, mais aussi avec l'objectif de permettre aux enseignants et à nos associations sportives l'utilisation de cette structure et de son aménagement paysager, inexistant actuellement dans notre commune.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	143 686 €	40 %
Région	Soutien Cadre de vie et Service de Proximité	35 921 €	10 %
Département	Ambition Moselle	89 803 €	25 %
Auto-financement			
Fonds propres		89 804 €	25 %
Total HT		359 214 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 3<sup>ème</sup> trimestre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour et 2 abstentions :**

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 359 214,75 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR, de la Région au titre du soutien cadre de vie et service de proximité et du Département de la Moselle au titre d'Ambition Moselle.
- Autorise le Maire à signer tout document administratif s'y afférent.